Muni-Info de Brébeuf

Été 2018
Volume 24 — Numéro 2

M. Marc L'Heureux
MAIRE

LE MOT DU MAIRE

L'été est arrivé, c'est le moment des activités extérieures et des vacances. Il faut en profiter en toute sécurité.

Notre municipalité est plus active avec l'arrivée des villégiateurs. En effet, le va-et-vient augmentera sur nos routes, alors je vous demande de réduire votre vitesse sur les routes et de penser cohabitation avec les autres usagers, vélo et piéton. Cela me fait penser à ce que mon père nous disait tout le temps lorsque nous étions en famille, de ralentir et de comprendre le sens du mot courtoisie.

Lorsque l'on roule en véhicule dans le village ou sur une route champêtre, pourquoi ne pas ralentir à la rencontre d'un vélo ou d'un piéton et d'en profiter pour le saluer au besoin, un sourire en plus!

Ces petits gestes de civilité permettent de descendre d'un cran la pression quotidienne et augmentent la sécurité des usagers de la route.

Le camp de jour sera actif cette année, nos moniteurs et monitrices se préparent depuis quelque temps déjà. La plage sera ouverte comme prévu, je vous demande de respecter les heures d'ouverture et de fermeture. Nous vous rappelons que le stationnement sera barré lorsque la plage sera fermée.

D'autre part, plusieurs activités s'organisent dans le cadre du centenaire du pont Prud'homme. Bravo au comité de culture. Suivez l'horaire des événements sur notre site web. Le comité des loisirs organise une épluchette et le fameux tournoi de balle durant la fin de semaine du 11 août prochain.

Revenons au pont Prud'homme, soyez assuré que du côté de la municipalité nous prenons toutes les mesures nécessaires pour s'entendre avec le Ministère du Transport afin de conserver et entretenir notre pont. À cet effet, je demande aux usagers ainsi qu'aux fermiers d'utiliser le pont avec discernement en ce qui concerne la charge imposée lors de la traversée. Réduire la vitesse diminue aussi le vieillissement de celui-ci.

L'activité économique issue de nos commerces de proximité est importante pour le soutien de notre communauté. Alors, encourageons l'achat chez nos restaurateurs, épiciers, agriculteurs et producteurs de miel, de petits fruits, légumes, poulet, bœuf et œufs. N'oublions pas notre caisse populaire, les entreprises de réparations et de services ainsi que le marché aux puces.

Profiter de ce bel été en toute sécurité et participer aux nombreuses activités offertes dans la région, vous pouvez en découvrir via ce lien: *www.decouvrirmrclaurentides.com*

Marc L'Heureux

BIBLIOTHÈQUE

Bonjour,

BONNE NOUVELLE!

Vous pourrez dorénavant laisser vos livres (dans un sac) dans la boîte à l'extérieur de la bibliothèque lorsque cette dernière n'est pas ouverte. Cette boîte sera vidée tous les matins de semaine.

"La vitrine des Artistes"

Nous avons présentement de très belles toiles, peintes par deux artistes de Brébeuf, Madame Nathalie Piché et Madame Marie-Josée Lebel.

Faites un détour pour venir les voir et peut-être même pour vous gâter!

Nous sommes toujours à préparer le **Salon du Livre** des Trois-Vallées qui sera le 19-20-21 octobre prochain.

Salon du livre des Trois-Vallées
LAURENTIDES

SALON DU LIVRE
DES TROIS-VALLÉES LAURENTIDES

Le Salon du livre des Trois-Vallées Laurentides sera présent pour l'année 2018 dans la Municipalité de Brébeuf les 19-20-21 octobre. Suivez-nous sur notre page Facebook *Salon du livre des Trois-Vallées @SDLD3V* afin d'obtenir les détails de la programmation.

Restez à l'affût!

Nous n'acceptons plus de donation de livres usagés. Vous pouvez les mettre dans la boîte de dépôt appartenant à la Samaritaine, qui se trouve dans le stationnement près de la salle municipale.

Nous aimerions vous rappeler que le Croque-Livre qui est installé à l'extérieur du bureau municipal sert à des échanges de livres, principalement aux enfants, mais également aux adultes. Celui-ci ne sert en aucun cas de dépôt pour des livres usagés. Nous vous remercions de votre collaboration afin de le conserver propre.

Le **Réseau BIBLIO des Laurentides** offre aux abonnés de ses municipalités membres **l'accès à plusieurs livres et ressources numériques**! Pour utiliser le service de livres et ressources numériques, l'abonné doit se rendre sur le site web du Réseau BIBLIO des Laurentides au *www.mabiblioteque.ca* sous l'onglet Livres et Ressources numériques pour pouvoir s'identifier avec son numéro d'usager et son NIP BIBLIO. Pour les usagers qui ne possèdent pas encore leur NIP BIBLIO, il suffit de faire la demande à sa bibliothèque municipale. Les livres numériques sont consultables grâce aux tablettes ou liseuses de marque Android, Kobo, iPad, Sony Reader et sur ordinateur. Ce service est entièrement GRATUIT!

MA BIBLIO À MOI
Quand je veux où je veux

Livres et ressources numériques

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour rejoindre l'équipe de la bibliothèque.
Contactez-nous au (819) 425-9833 #5300

Nous vous souhaitons un très bel été!
L'équipe de la bibliothèque

COMITÉ DES LOISIRS DE BRÉBEUF

Le Comité des Loisirs planifie une **épluchette de blé d'inde** le weekend du **11 Août**. Il y aura un tournoi de balle molle. Comme d'habitude, nous servons du blé-d'inde, de la pizza, des hot-dogs, de la bière, etc. Il y aura des jeux pour les enfants et de l'alcool pour les adultes.

Pour la première fois cette année, nous présenterons une exposition d'automobiles antiques/classiques. Elle aura lieu le samedi 11 août de 11h à 16h.

Le tennis et Pickleball sont maintenant ouverts. En raison des réparations nécessaires sur les terrains de tennis cet été, nous permettons à tous les participants de jouer gratuitement. Si vous cherchez des joueurs pour le Pickelball, contactez Lucie au 613-276-8211. Veuillez respecter les terrains ainsi que les autres joueurs. Je vous remercie.

Pour obtenir de l'information sur les activités ou pour faire du BÉNÉVOLAT, allez sur Facebook et contactez Julien Perreault ou Danis Gauthier. Vous pouvez toujours contacter le Comité au 819-429-8387.

Bon été tout le monde.

PLAGE MUNICIPALE

La Plage municipale sera ouverte à compter du 22 juin et l'horaire sera généralement de 12h à 18h.

L'horaire de surveillance et les périodes d'ouverture peuvent être modifiés en raison de la température ou du niveau d'eau de la rivière.

Le niveau d'eau de la plage évolue tout au cours de la saison et le courant d'eau dans la rivière est très fort par endroits. Nous exigeons donc que vous respectiez les limites de la zone de baignade. De plus, le niveau d'eau peut obliger la fermeture occasionnelle de la plage; l'accès à la plage est alors interdit.

Tarifs d'accès pour les résidents de Brébeuf

Carte d'accès individuel saison:	12 $ /personne
Tarif familial	45 $ /famille
Enfants 12 ans et moins:	Gratuit

Les passes de saison sont vendues au bureau municipal seulement durant les heures normales d'ouverture du bureau.

Tarifs d'accès pour les non-résidents

Adultes (14 ans et plus)	6.50 $ / jour
Enfants (13 ans et moins)	4.00 $ / jour

Les droits d'accès pour les non-résidents sont vendus directement à la plage.

Des cartes de 5 ou 10 accès sont disponibles à la plage ou au bureau municipal.

N'oubliez pas que …

- Les enfants de 12 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte
- La baignade est interdite en dehors des heures et de la zone de surveillance
- L'accès à la plage est interdit entre 21h et 6h
- Les contenants en vitre sont interdits sur la plage en tout temps
- **Les feux** sont interdits sur la plage en tout temps
- **Les chiens** sont interdits sur la plage en tout temps

De plus, notez bien que le stationnement sera dorénavant fermé et barré en dehors des heures d'accès à la plage.

LA MRC DES LAURENTIDES

La MRC des Laurentides souhaite faciliter l'accès, soutenir l'agriculture et aider la relève agricole à s'établir sur son territoire

L'ARTERRE
Accompagner · Jumeler
Faciliter l'accès au monde agricole

Projet *L'ARTERRE* (Anciennement nommé *Banque de terres*).

Avec l'objectif de dynamiser le développement de l'agriculture, la MRC des Laurentides offre un service d'accompagnement et de jumelage personnalisé afin d'en arriver à une entente qui soit bénéfique tant pour le propriétaire que pour l'agriculteur ou aspirant agriculteur afin de remettre les terres en culture. Ces ententes sur mesure peuvent prendre la forme de location à long terme, de transfert, de location avec option d'achat, de mentorat, etc., en fonction des objectifs et des besoins de chacun.

L'information décrivant les terres, le type d'agriculture souhaité ainsi que les durées de location envisagées par les propriétaires sont affichés sur le site Internet *www.arterre.ca*

Pour plus d'informations, pour **inscrire une terre agricole ou pour les personnes ayant un projet agricole**, veuillez contacter Élyse Martineau, agente de maillage, à la MRC des Laurentides au 819-425-5555 poste 1041.

Centenaire du Pont Prud'Homme

DATES À RETENIR

4 août - Journée familiale

2 septembre - Le marché des fermiers et artisans

10 novembre - Soirée de clôture

Surveillez vos boîtes aux lettres, la programmation détaillée sera envoyée par la poste !

Les Artistes dans le pré

concours artistique

Catégorie d'oeuvres

Peintures (aquarelle,gravure traditionnelle, technique mixte, dessin);
Oeuvres numériques et photographies

Catégorie d'âges

6 - 14 ans, 15 -18 ans, 18 ans +

Dates à retenir

4 août : rendez-vous artistique à 8h30 au Pont Prud'Homme (pour faire ou terminer les oeuvres)
1er octobre : date limite pour des inscriptions et dépôt des oeuvres à la municipalité

La fiche d'inscription est disponible sur le site de la municipalité: *www.brebeuf.ca* ainsi qu'au bureau municipal.

Les oeuvres seront exposées durant une semaine à la fin novembre, à la salle Alphonse-Desjardins de la ville du Mont-Tremblant et ensuite dans la bibliothèque de Brébeuf pour 2 à 3 mois.

RAPPEL IMPORTANT

L'été est à nos portes et nous aimerions attirer votre attention sur les points suivants:

LES CHIENS

Garde des chiens

Tout animal gardé à l'extérieur de l'unité d'occupation de son propriétaire ou ses dépendances doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc...) l'empêchant de sortir de ce terrain.

Il est défendu de laisser en tout temps un animal errer dans une rue, ruelle, place publique ou sur une propriété privée autre que l'unité d'occupation et les dépendances du propriétaire de l'animal.

LES CHIENS ET LES PARCS PUBLICS

Les chiens sont **strictement interdits**

- **À la plage municipale** (autorisés sur le terrain d'accès, interdits sur la plage).
- **Au Parc-En-Ciel**, aux endroits suivants: l'aire de jeu pour enfants, sur le terrain de balle, sur les terrains de tennis et sur la patinoire (les chiens sont autorisés seulement dans le stationnement et sur les aires non gazonnées à proximité du Pavillon).

La présence des chiens est autorisée dans tous les autres parcs de la municipalité; cependant, **votre chien doit obligatoirement en tout temps être tenu en laisse** et vous devez ramasser les excréments de votre animal.

LE PARC CANIN

La municipalité a aménagé un espace public comme Parc canin. Les chiens peuvent ainsi socialiser et courir en toute sécurité et liberté.

Ce terrain est situé sur le Chemin du Domaine des Cèdres, à l'arrière du garage municipal, à moins de 300 mètres du Parc-En-Ciel. Arrivé au 26 chemin du Domaine des Cèdres (espaces de stationnement disponible), vous empruntez un sentier identifié ***«Descente de canots et Parc Canin»*** (2 minutes de marche) qui vous mène à une clairière, bordée par une érablière. Le parc n'est pas clôturé.

Aboiements = nuisance

Tout aboiement ou hurlement de chiens susceptible de troubler la paix et le repos de toute personne dans la municipalité constitue une nuisance et est prohibé selon le règlement 189-99.

Les licences sont obligatoires

Nul ne peut garder un ou des chiens vivant habituellement à l'intérieur des limites de la municipalité, à moins d'avoir obtenu au préalable une licence conformément aux dispositions du règlement 159-97, pour chaque chien dont il est propriétaire.

Cette obligation ne s'applique qu'aux chiens ayant plus de 3 mois d'âge.

Le propriétaire d'un chien dans les limites de la municipalité doit, obtenir une licence pour ce chien au coût de 20$ annuellement.

Le chien doit porter cette licence en tout temps.

Un chien qui ne porte pas la licence prévue au règlement peut être capturé par le contrôleur ou un officier municipal et gardé dans l'enclos public de la municipalité, moyennant des frais encourus à son propriétaire.

Nous demandons votre collaboration habituelle afin de conserver une cohabitation harmonieuse entre les citoyens et vos précieux petits animaux de compagnie.

MÉMOS ET RAPPELS
DE VOTRE MUNICIPALITÉ

Nouveauté : Une **boîte postale** est installée à l'extérieur des bureaux municipaux. Vous pourrez y déposer toutes correspondances destinées à la Municipalité ainsi que les retours de livres pour la bibliothèque.

Malheureusement quelques citoyens ont subi des pertes considérables suite à des incendies sur notre territoire ces dernières semaines. Nous vous rappelons d'être vigilants et de bien vérifier vos **avertisseurs de fumées et systèmes d'alarme.**

Un **questionnaire** destiné aux citoyens de Brébeuf a été posté dernièrement. Nous vous rappelons l'importance de le compléter afin de mieux vous connaître et vous servir. Vous pouvez nous le poster, le laisser à notre bureau municipal et à la bibliothèque ou le déposer dans notre nouvelle boîte postale.

Un **agent de sécurité** sera présent sur notre territoire cet été. Son mandat se déroulera de la mi-juin au début septembre 2018.

Notre **camp de jour** débute très bientôt. Nos animatrices sont prêtes à vous recevoir à partir du 2 juillet. Bon été à tous les enfants !

Le concours **J'embellis Brébeuf** revient encore cette année. Des formulaires sont disponibles au bureau municipal et sur notre site web.

Un rappel concernant la **récupération de feuilles et résidus:** Nous demandons votre collaboration lorsque le chariot à feuilles n'est plus sur le terrain de l'Hôtel de Ville de ne pas y déposer vos sacs sur le stationnement. Vous avez toujours la possibilité d'aller les porter à l'écocentre. Nous gardons le chariot pendant plus d'un mois et vous trouverez dans le Muni-Info du printemps les dates où il est disponible. Nous vous demandons de respecter cette consigne. Merci de votre coopération.

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 01-2018

VENTE D'UN TRACTEUR À GAZON

La Municipalité de Brébeuf demande des soumissions publiques pour la vente d'un tracteur à gazon décrit ci-après:

Marque: White Hydromatic GT180OHV
Moteur: 18HP Briggs and Statton
Tondeuse de 46 pouces

L'équipement peut être inspecté au garage municipal, sur rendez-vous, situé au 28 chemin du Domaine-des-Cèdres à Brébeuf. Ledit équipement a été utilisé par la Municipalité pour l'entretien de ces parcs. Il est usagé et fonctionnel mais peut nécessiter des réparations inconnues. L'équipement sera vendu tel quel, sans garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur. Le prix de base pour ce tracteur est de 100$.

Les intéressés devront soumettre un prix dans une enveloppe scellée, portant la mention «Soumission achat tracteur à gazon» et acheminer le tout au plus tard le 12 juillet 2018 à 10h, au bureau municipal de la Municipalité de Brébeuf situé au 217 route 323, Brébeuf (QC) J0T 1B0 et seront ouvertes publiquement au même endroit à 10h01 le 12 juillet 2018.

Le soumissionnaire est tenu de prendre connaissance de la politique de gestion contractuelle en vigueur à la Municipalité. Tout renseignement concernant le présent appel d'offres peut être obtenu auprès de M.James Harney, Directeur des travaux publics, au 819-425-9833 poste 5302 ou par courriel à *voirie@brebeuf.ca.*

La Municipalité de Brébeuf ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation ni frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

Donné à Brébeuf ce 7 juin 2018

Pascal Caron, Directeur général

La firme G.D.G. Environnement Ltée effectue un programme de contrôle biologique des insectes piqueurs à Brébeuf pour la saison estivale 2018. Voici le numéro pour toutes les requêtes 1 844-840-8700 ou vous pouvez aussi communiquer avec eux à l'adresse suivante: *infomoustique@gdg.ca.*

ÉCHOS DU CONSEIL

Voici quelques décisions qui ont été prises par le conseil municipal ces derniers mois.

- Le conseil a approuvé les états financiers de l'année 2017 préparés par M. André Charest CPA auditeur CA.
- Le conseil a autorisé un emprunt temporaire avec la Caisse populaire en attendant le versement de la subvention préapprouvée de la TECQ pour des travaux de voirie.
- Le conseil demande de modifier les protections d'assurances afin de mieux protéger la Municipalité principalement en assurance-responsabilité.
- La Municipalité a autorisé le passage des cyclistes lors de l'événement du Gran Fondo.
- Afin de créer une nouvelle régie pour la collecte et le transport des matières résiduelles, le conseil adopte un règlement afin d'avoir la compétence en la matière.
- La Municipalité autorise la conclusion d'une entente pour la création d'une Régie intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et afin de créer cette régie, le conseil adopte un règlement afin d'avoir la compétence en la matière.
- La Municipalité a confié un mandat de paysagement pour la saison 2018.
- La Municipalité a procédé à l'engagement d'employés saisonniers, soit un inspecteur en bâtiment adjoint, une monitrice et une aide-monitrice au camp de jour pour l'été 2018.
- Le conseil a offert encore cette année le dîner communautaire de la Farandole en mai, les élus et employés ont participé à ce dîner.
- Le conseil confirme un appui financier à l'organisme Bouffe Laurentienne qui dessert la municipalité pour le transport de denrées à des familles dans le besoin.
- Le conseil a demandé au Ministère des Transports, deux traverses piétonnières au coin de la route 323 et du Rang des Collines.
- Le conseil a accepté l'émission d'un certificat d'autorisation temporaire pour l'installation d'un marché aux puces pour la saison estivale 2018, incluant des règles claires de contrôle et de suivis.
- Le conseil confie le mandat de gestion de la plage municipale à Groupe SODEM et établit les tarifs pour l'été 2018.
- Le maire a fait son rapport aux citoyens des faits saillants du dernier rapport financier.
- La Municipalité va engager l'agence Garda World pour effectuer la surveillance du territoire à l'été 2018.
- Le conseil a amendé le règlement sur les alarmes afin de modifier les modalités d'une infraction et le montant minimal des amendes.

Pour l'intégralité des procès-verbaux vous pouvez visiter notre site web.

BILAN ANNUEL
DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 a été complété et déposé au bureau de la municipalité de Brébeuf le 26 avril 2018. Celui-ci peut être consulté sur le site Web de la municipalité (Services municipaux/travaux publics/aqueduc et égouts) ou vous pouvez en obtenir une copie en vous présentant au bureau municipal aux heures d'ouverture.

Des erreurs d'orthographe se sont glissées lors de la dernière parution de notre Muni-Info. Nous nous excusons auprès des lecteurs pour ce léger désagrément et ferons tout notre possible pour que cela ne se reproduise plus.

Aide-mémoire

Bureau municipal de Brébeuf
Réception : (819) 425-9833 poste 5300
Greffe : (819) 425-9833 poste 5301
Service d'urbanisme : (819) 425-9833 poste 5303

Heures d'ouverture
Lundi, mardi, jeudi 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30
Vendredi de 8 h 30 à 12 h
Le bureau est fermé le mercredi

LES FEUX DE PLEIN AIR

Du 15 mars au 30 novembre, vous devez obtenir un permis au bureau de la municipalité avant de faire un feu ayant une superficie supérieure à un feu de camp. Le permis est gratuit.

Les feux de camp doivent avoir une superficie maximum de 1 mètre, par 1 mètre et pas plus de 1 mètre de hauteur et doivent être entourés de matières incombustibles.

Lorsqu'une interdiction d'allumer un feu à ciel ouvert est émise par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, **tous les feux sont interdits**, incluant les feux de camp. Soyez à l'écoute de ces informations.

En tout temps, faites preuve de civisme et évitez d'enfumer votre voisinage.

VENTE DE GARAGE

Vous devez obtenir un certificat d'autorisation (5$) avant la tenue d'une vente de garage sur votre terrain. Vous pouvez obtenir ce certificat au bureau municipal durant les heures d'ouverture du bureau.

Construction, rénovation, installations septiques, puits, piscines

Vous devez obtenir un permis de la municipalité avant de commencer tous travaux de construction, de rénovation ou d'aménagement sur votre propriété. Un permis est aussi requis pour l'installation d'une piscine, quel que soit le modèle de piscine que vous installez: **hors terre, creusée, gonflable, temporaire.**

Monsieur Maxime Pronovost, inspecteur adjoint en bâtiments est disponible au bureau municipal les lundis, mardis et jeudis de 8h30 à 16h30 et les vendredis de 8h30 à midi. Afin de vous éviter toute attente, nous vous recommandons de prendre rendez-vous. Pour le rejoindre: (819) 425-9833 poste 5307

COLLECTE DE GROS REBUTS

Dates des collectes de gros rebuts 2018:
les 4 juillet et 11 octobre.

MATIÈRES ACCEPTÉES en quantité raisonnable:

Mobilier de maison et de jardin: table, chaises, divan, bureau, lit, matelas, sommier.

Certains électroménagers: cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sécheuse, chauffe-eau.

Apportez vos rebuts au chemin la veille de la collecte.

MATIÈRES REFUSÉES

Résidus domestiques dangereux (RDD), matériaux de construction, rénovation, démolition, appareils électriques, électroniques et informatique, meubles, objets divers, BBQ, toiles de piscine, balançoires, pneus et batteries d'auto, ainsi que les résidus verts.

Aucun volumineux n'est toléré au chemin en d'autres temps.

Vous avez besoin de renseignements additionnels: consultez votre calendrier de collecte 2018, communiquez avec le bureau municipal au numéro 819-425-9833 poste 5300 ou visitez les sites suivants: *www.brebeuf.ca* ou *www.traindeviedurable.com.*